



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 mai 2016
A 20 Heures 30

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 19- Votants : 21

L'an deux mil seize, **le dix-sept mai**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LOCOAL-MENDON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice MAJOU, Maire.

Date de la convocation : 3 mai 2016

Présents : M MAJOU, THUNET, BESNARD, GOUELLO, DEBETHUNE, DEHOVE, RIEUX, GUEHENEC, KERGOZIEN, LE BAYON, ROBLIN, BELZ, MAHEVAS, KERVADEC, LE SOMMER, STEPHANT, BELLEC, LE PORT, LE MESTRE

Absents excusés : Jean-André TANGUY (procuration donnée à Jean-Maurice MAJOU), Jean-Pierre BAYON (procuration donnée à Murielle DEHOVE)

Absents : Ronan LE SENECHAL, Alcime GUILLAS

Secrétaire de séance : Solenn LE MESTRE

Compte-rendu affiché le : 18 mai 2016

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 mars 2016 ;
2. Avis enquête publique : demande d'autorisation d'exploiter-RIA Environnement ;
3. CLSH : convention avec la commune de Landaul ;
4. Signature Projet Educatif Territorial ;
5. Modification règlement espace jeune ;
6. Fixation redevance panneau publicitaire ;
7. Indemnité de gardiennage des églises ;
8. Questions diverses ;
9. Réunions à prévoir.



1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2016

Michel BELZ revient sur le conseil du 8 mars 2016 et demande en quoi consistait le vote sur le soutien des agriculteurs. Le Maire lui répond qu'il s'agit d'un soutien moral et que le Conseil Municipal avait souhaité modifier la proposition envoyée par la FNSEA et l'Association des Maires car il ne cautionnait pas certaines actions menées. Michel BELZ demande si quelque chose a été fait pour les ostréiculteurs de la Ria qui ont connu une crise il y a quelques semaines. Le Maire explique qu'un courrier a été envoyé à AQTA afin qu'un contrôle et une réhabilitation des installations d'assainissement non collectif soient effectués. A ce titre, Elizabeth Gouello signale que Locoal-Mendon sera la première commune à bénéficier du nouveau dispositif de réhabilitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2016.

2 Avis enquête publique : demande d'autorisation d'exploiter-RIA Environnement

La Société RIA Environnement, créée en 2005 et située ZI de Kerstran à Brech, souhaite exploiter une installation de transit de déchets dangereux (eaux et boues hydrocarburées) et non dangereux (sables de curage). Cette opération est soumise à enquête publique et, de par la règlementation, une partie du territoire de la commune est touchée par le rayon d'affichage. L'enquête publique s'est terminée le 2 mai et le conseil municipal doit se prononcer sur ce projet. Il s'agit de la régularisation d'une activité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donne un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter de RIA Environnement.

3 CLSH : convention avec la commune de Landaul

Catherine Besnard explique que, comme l'an dernier, le CLSH de Landaul ferme du 1^{er} au 21 août. La Commune de Landaul demande s'il est possible de conventionner avec le CLSH. La commission jeunesse-école du 21 avril a donné un avis favorable avec les conditions suivantes :

- les familles de Landaul payent le tarif Locoal-Mendon et Landaul verse la différence entre ce tarif et le coût de revient de la journée ;
- compte tenu des travaux du restaurant scolaire et des contraintes que cela engendre, le nombre maximum d'enfants de Landaul pouvant être accueilli est de 12 ;
- la commune de Landaul gère les inscriptions et communiquera les 12 dossiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention avec la commune de Landaul.

4 Signature Projet Educatif Territorial

Catherine Besnard explique que, comme pour les 2 dernières années scolaires, la dérogation relative à l'encadrement des enfants dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, il convient d'autoriser le Maire à signer le Projet Educatif de Territoire pour une durée d'un an. Les seules modifications apportées sont les suivantes :

- les jours de TAP sont intervertis entre les 2 écoles ;
- l'école Hugues Auffray commencera 5mn plus tôt le matin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donne un avis favorable au PEDT et autorise le Maire à le signer.

5 Modification du règlement Espace Jeune

Catherine Besnard rappelle que le règlement de l'espace jeune voté lors du conseil municipal du 8 mars, prévoit une adhésion annuelle de 20€ par jeune et, le cas échéant, un tarif complémentaire en fonction des activités réalisées. La commission jeunesse du 21 avril propose d'appliquer un principe identique à celui du centre de loisirs et que l'aménagement suivant soit mis en place : lorsque 3 enfants et plus d'une même famille sont inscrits et participent à l'activité, remise de 5% sur le tarif appliqué à partir du 3^{ème} enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la modification du règlement intérieur de l'espace jeune.

6. Fixation redevance panneau publicitaire

Le Maire explique que l'entreprise Guyomard souhaite mettre en place un panneau signalétique sur l'abri bus situé route de Locoal, en face du 8 à 8. Le bureau municipal a donné un avis favorable sous réserve de paiement d'une redevance de 150€/an. Karine Bellec souligne qu'il risque d'y avoir d'autres demandes. Le Maire souligne que l'autorisation n'est donnée que pour 1 an et que, les demandes seront traitées au cas par cas en fonction des lieux. Nicolas Debéthune souligne qu'une démarche est en cours avec les agriculteurs et ostréiculteurs de la commune sur l'affichage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donne un avis favorable à la mise en place de cette publicité et fixe à 150€/an la redevance.

7. Indemnité de gardiennage des églises

Le Maire explique qu'une circulaire du 8 janvier 1987 a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité. Pour 2016, l'indemnité n'ayant pas été revalorisée, le plafond indemnitaire appliqué pour le gardiennage des églises est de 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune. La Commune étant propriétaire de 2 églises, la somme maximale pouvant être versée au Recteur est de 239,10€. En 2015, le Recteur bénéficiait du maximum de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, fixe le montant de gardiennage des églises à 239,10€.

8. Questions diverses

Elizabeth Gouello fait le point sur AQTA :

- les travaux de la zone de Poulvern sont en cours ;
- une étude sur les déchets, un schéma sur le sport, un diagnostic culture/tourisme, une étude sur les pistes cyclables, une étude sur le plan climat air énergie, et un schéma de mutualisation sont en cours ;

Le Maire indique que la nouvelle station d'épuration de la commune et l'extension de l'assainissement collectif à Lapaul ont été budgétisés par AQTA en 2017 pour la première (2 500 000€) et 2018 pour la deuxième opération (500 000€).

Gilles Thunet indique que le 12 juin, en partenariat avec l'association Les Mains dans le Sable, un pique-nique suivi d'un nettoyage des plages sera organisé à Locoal. Il rappelle également que la fête de la musique aura lieu le 17 juin sur la commune.

9. Réunions à prévoir

Commission Urbanisme : 31 mai à 20h30
Commission Association/Sport : 4 juin à 11h
Commission Personnel ; 6 juin à 20h30 ;
Commission Travaux : 14 juin à 20h30 ;
Commission Jeunesse : 16 juin à 20h ;
Réunion tripartite : 20 juin à 18h30 ;
Conseil Municipal : 27 juin à 20h30.

